



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 septembre 2017
SE-FN/ADz - Idaff 213517 - mb

Résolution de Mme Myrèle Knecht du 6 octobre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Myrèle Knecht « La Fondation du City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 octobre 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Myrèle Knecht « La Fondation du City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour élargir la composition du Conseil de fondation du City Management afin qu'il soit plus représentatif du commerce de détail lausannois et notamment du petit commerce. Il souhaite également que la Municipalité informe le Conseil communal des décisions qu'elle prendra concernant la réorientation de la convention de subventionnement qui lie la Ville à la Fondation du City Management (échue au 31 décembre 2016), sur la base de l'étude répondant au postulat de Mme E. Müller (selon préavis 2014/53) et d'un rapport d'activités pour les années 2010 à 2015, soit dès la mise en œuvre du préavis 2009/33 intitulé "La promotion du commerce lausannois" ».

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a affirmé son soutien aux questions économiques et exprimé une volonté claire et revendiquée de soutenir l'emploi, favoriser la création d'entreprises et suivre l'évolution du commerce lausannois.

Afin de concrétiser cette intention, elle est naturellement intervenue auprès du Conseil de fondation du City Management, dès lors que celui-ci avait précédemment évoqué à plusieurs reprises l'opportunité d'élargir utilement sa composition pour chercher à impliquer un plus large éventail d'instances concernées par le développement commercial et économique lausannois.

La Municipalité a ainsi proposé que les trois membres de la Délégation municipale à l'économie et au commerce (soit M. Grégoire Junod, syndic, M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie et M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels) puissent siéger au sein du Conseil de fondation.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03

La Municipalité a également demandé que le Conseil de fondation soit à l'avenir composé de deux niveaux. Un Comité « stratégique » du Conseil de fondation réunirait les représentants de la Ville de Lausanne et les acteurs économiques immédiatement concernés par les problématiques du commerce de détail, des établissements soumis à licence au sens de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) et des parkings. Le deuxième niveau, soit un Conseil de fondation élargi, réunirait en outre des représentants des milieux immobiliers, des cliniques, des syndicats et des associations de protection des consommateurs, en fonction de la disponibilité et de l'intérêt des représentants de ces milieux à s'impliquer dans les travaux de la fondation.

Aux yeux de la Municipalité, des représentants du commerce de détail indépendants pourraient tout à fait siéger au Comité « stratégique » du Conseil de fondation et faire ainsi entendre leur voix. Il est à noter que le commerce indépendant y est d'ores et déjà représenté par MM. Philippe Bovey et Pierre-Alain Herdé.

En parallèle, le Conseil de la fondation ayant exprimé la volonté de changer de nom et d'abandonner la dénomination de City Management, la Municipalité lui a également fait part de son souhait de voir retenue une dénomination simple et sans anglicismes.

Ces démarches sont toujours en cours et imposent certaines modifications de la composition du comité et des statuts de la Fondation. Lorsqu'elles seront achevées, il sera alors possible de déterminer la formulation de la nouvelle convention qui cadrera le partenariat à poursuivre entre la Ville et la Fondation.

Pour ce qui est du subventionnement, le Conseil de fondation a demandé, le 31 janvier 2017, à ce que la subvention de CHF 400'000.- que lui verse la Ville de Lausanne soit répartie dès 2017 à raison de CHF 300'000.- en faveur de la Fondation elle-même et de CHF 100'000.-, versés directement à l'Association du Festival Lausanne Lumières, importante manifestation du calendrier des animations de fin d'année, très appréciée du public d'ici et d'ailleurs. La Municipalité a accepté cette demande et les contacts nécessaires ont également été pris à ces fins.

Enfin, dans la foulée de ce qui a été prévu dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014 (cf. conclusion 3 approuvant la réponse donnée au postulat de Mme Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne »), la Municipalité porte trois éléments à la connaissance de votre conseil. D'une part, l'étude concernant le commerce lausannois sera communiquée par la Municipalité d'ici à la fin de l'année 2017 au plus tard. D'autre part, l'étude indépendante évoquée dans ce préavis a été confiée en date du 30 novembre 2015 à Mme Claude Grin, ethnologue indépendante, docteure de l'Université de Lausanne et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris. Intitulée « Etude indépendante sur la situation et l'avenir du commerce lausannois – le commerce indépendant et de proximité », sera présentée en parallèle durant le deuxième semestre 2017. Enfin, ces études seront accompagnées d'un rapport-préavis présentant les mesures que la Municipalité entend prendre en faveur du commerce lausannois.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

